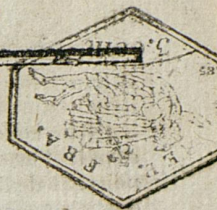


# LE PUBLICISTE.

TRIDI 3 Messidor, an VI.



*Proclamation des commissaires français à Rome, qui défend de lever aucune contribution militaire sur le territoire romain. — Mesures sévères de la police de Vienne contre les étrangers qui résident dans cette capitale. — Suite des nouvelles d'Angleterre et d'Irlande. — Arrestation dans le département de la Mayenne d'un nommé Métayer, principal ordonnateur des mouvemens qui se manifestent dans ce pays.*

## AVIS.

*Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n<sup>o</sup>. 423, butte des Moulins, à Paris.*

## ITALIE.

*De Rome, le 13 prairial.*

Les commissaires du directoire français ont publié une proclamation dont voici les dispositions principales :

1<sup>o</sup>. Il ne pourra être imposé ni levé aucune contribution sur le territoire ou sur les habitans de la république romaine, par les agens & militaires français, quel que soit leur titre, fonction ou grade, directement ou indirectement, par voie de contribution militaire, réquisition, amende, ou de toute autre manière ; excepté dans les cas déterminés par les conventions & traités faits entre la république française & la république romaine.

2<sup>o</sup>. La république romaine s'étant engagée à entretenir les troupes françaises sur son territoire, on ne pourra rien exiger des autorités publiques ni des particuliers au-delà de ce qui est convenu.

3<sup>o</sup>. Les agresseurs ou perturbateurs qui se révolteroient contre les troupes françaises, seront arrêtés & jugés par une autorité française militaire, &c.

## AUTRICHE.

*De Vienne, le 15 prairial.*

Le comte Bosomowsky, ambassadeur de Russie près notre cour, ayant reçu des dépêches de Pétersbourg, se porta sur-le-champ chez le baron de Thugut, qui, pendant l'absence de M. le comte de Cobentzel, continue à remplir les fonctions de premier ministre, & eut avec lui une très-longue conférence.

On prétend qu'une armée russe de 80,000 hommes va être mise à la disposition de l'Autriche, pour donner plus de poids à l'intervention de la Russie dans l'état actuel des affaires. Il est à croire, que le secours arrivera encore un peu tard. En effet, après six ans de marche continuelle, ce renfort tant promis n'est encore que sur les rives du Danube.

La police prend les renseignemens les plus détaillés sur les étrangers qui se trouvent dans la capitale. Ceux qui ne peuvent pas prouver qu'ils sont établis ici depuis long-tems, ou qu'ils ont exercé une profession utile ou qu'ils ont occupé des emplois publics, sont soumis à la loi qui exclut

tous les étrangers de cette ville, des états héréditaires, & même des isles & de pays nouvellement acquis en Italie.

## ALLEMAGNE.

*De Tubingen, le 23 prairial.*

On compte environ cinquante familles, & en tout plus de deux cents personnes qui ont été obligées de partir de Vienne. On dit que c'est de concert avec les cours de Pétersbourg & de Berlin, qu'on a pris cette mesure à l'égard des polonais.

On donne comme certain, que Passaw, sur le Danube, va être fortifié, & il paroît que Salzbourg le sera aussi. On croit au surplus, que toutes les places fortes frontières de l'Italie, de la Suisse & de l'Allemagne seront mises dans le meilleur état de défense.

On lit dans une gazette danoise ; que ce gouvernement ne reconnoissant pas la validité des prises des navires neutres, a défendu le déchargement de ceux pris par les corsaires français & conduits dans des ports danois, ainsi que la vente de leurs cargaisons.

## SUISSE.

*De Bâle, le 26 prairial.*

Nous apprenons de Lugano, que les troupes cisalpines sont entrées à Mendrisio & les environs ; on croit même qu'elles occuperont aussi sous peu Bellinzona & Lugano. Il paroît, d'après cela, que les bailliages italiens, qui devoient former deux cantons helvétiques, seront réunis à la république cisalpine.

Les caisses du ci-devant état de Zurich s'y trouvent encore ; mais on croit que, par ordre du citoyen Rappin, elles seront transportées sous peu en France.

La Suisse jouit en ce moment de la plus grande tranquillité ; & l'organisation constitutionnelle des petits cantons est presque terminée.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 21 prairial.*

Les nouvelles & les conjectures sur l'expédition de Toulon sont créées & recueillies avec autant d'empressement à Londres qu'à Paris. M. de Calonne, dans une lettre qu'il vient de rendre publique, donne aussi son opinion. Mais il ne la donne pas comme une simple conjecture. Il parle, suivent son usage, en homme qui ne doute de rien.

« Ce n'est point, dit-il, pour le Portugal ou pour l'Égypte qu'est destinée la flotte partie de Toulon. Buonaparte va aux Dardanelles & dans la mer Noire, pour y détruire les flottes russes ; & par une conspiration secrètement combinée avec les turcs, révolutionner de nouveau la Pologne

& usurper cette république, sous prétexte de la délivrer de ses oppresseurs ».

Cependant presque tous nos journalistes combinant ensemble l'instant du départ de la flotte à Toulon, & la nouvelle de l'explosion en Irlande, persistent à soupçonner que c'est en Irlande, & pour secourir les Irlandais-unis que Buonaparte veut descendre.

Aujourd'hui, à l'arrivée des couriers à la bourse, deux bruits opposés ont circulé en même-tems : ceux qui jouoient à la hausse assuroient que Buonaparte étoit pris avec trois vaisseaux de ligne ; d'autre parloient de six vaisseaux de ligne. Ceux qui jouoient à la baisse affirmoient que la flotte française venoit d'aborder en Irlande. Il s'est trouvé à la fin de la bourse, que personne n'avoit reçu aucune information authentique sur Buonaparte, ni même sur l'amiral Nelson.

La chambre des communes, dans un comité tenu hier, a examiné un bill tendant à accorder au roi un subside pour la continuation de la guerre.

Dans la chambre des communes, du 19 prairial, on a définitivement adopté le rapport & les résolutions concernant les traitemens qu'ont éprouvés en Angleterre les prisonniers français. Ce rapport, ainsi que les résolutions qui y sont annexées, doivent être présentées à sa majesté, pour qu'elle en donne connoissance à toutes les puissances amies.

M. Browne a observé que le gouvernement français a dernièrement fait traiter avec beaucoup d'humanité & d'égards les prisonniers d'Ostende, & que cette conduite lui paroissoit exiger qu'on effaçât toutes les expressions d'aigreur & d'animosité contre le directoire exécutif.

Mais l'orateur de la chambre ayant assuré que le rapport étoit basé sur des faits antérieurs à l'expédition d'Ostende, le tout a été adopté dans sa forme primitive.

Les différentes autres matières discutées au parlement, depuis quelques jours, n'offrent aucun intérêt.

Il doit y avoir, sur les dunes de Barham, un camp composé de 11,000 hommes. On prépare le terrain pour un autre camp de 4000, près de Londres, sur la route de Totenham.

La cour de l'amirauté vient de condamner à mort, mais en le recommandant à la grace du roi, le nommé Jean Long, accusé d'avoir servi sur un corsaire français. Le prévenu a déclaré être, depuis long-tems, établi & neutralisé en France.

Le procès de 71 prisonniers prévenus de haute trahison a dû s'instruire à Dublin, le 23 prairial.

#### I R L A N D E.

De Dublin, le 16 prairial.

Edouard Fitzgerald, qui vient de mourir après des accès violens de délire & d'horribles convulsions, n'avoit d'autres blessures que deux légers coups de feu au bras droit.

On a fait exécuter devant sa fenêtre Joch Clinch, lieutenant de la compagnie du capitaine Ormsby, Rathcoole, infanterie. Il avoit été condamné par une cour martiale.

Un enfant de treize ans, chargé d'une commission, peu importante en apparence, fut arrêté par les orangistes, vers le haut d'une montagne où ils étoient en sentinelle perdue. On interrogea l'enfant, qui donna, par ses réponses, des allarmes & des indices. On arriva presque à l'instant où John Clinch, à la tête d'un corps bien armé, passoit du côté des insurgens. L'acte d'accusation porte que les conjurés avoient résolu de poignarder Ormsby &

ses deux frères. Plusieurs officiers & soldats de ce corps viennent d'être arrêtés & envoyés à l'échafaud.

Thomas Bacon, ancien major de brigade dans le corps des volontaires de Dublin, dont Naper-Fandy fut douze ans colonel, vient d'être pendu prévôtalement sur le pont de Carlisle. Son crime étoit d'avoir été nommé par les insurgés, sans qu'il en sût rien, major-général dans l'armée d'union. On l'a conduit par les rues dans un tombeau, pour jeter la terreur parmi le peuple.

Un enfant de quinze ans, qui portoit sur son cœur cette inscription : *A la mémoire de William Orr* (irlandais-uni qui a péri sur l'échafaud), a été condamné à 150 coups de verge ; il a expiré sous les coups de ses assassins.

Miss Keating, renommée pour sa beauté, vient de tomber entre les mains des troupes royales : elle commandoit un corps de troupes qui a été taillé en pièces.

Shannon, secrétaire du lord maire, vient d'être arrêté.

Arthur O' Connor & Roger O' Connor, son frere, tous les deux acquittés par un verdict, & le premier par deux déclarations de jurés, sont enfermés dans une même chambre à Pigeon-House.

On voit émigrer par bandes, & s'embarquer pour Londres, tous ceux qui tiennent leur existence de la cour.

Du 17. — Nous reçûmes hier des lettres du lieutenant-colonel Foote, qui porte que, s'étant avancé à la tête d'environ cent hommes du régiment de North-Cork, contre un corps considérable de rebelles, son parti fut attaqué, & à cause qu'il étoit épuisé de fatigue, obligé de se retirer après avoir perdu beaucoup de monde.

Le lieutenant-colonel Longfield a écrit la lettre suivante au lieutenant-général Craig, datée de Rataghan, le 11 prairial :

« J'arrivai hier ici à onze heures, & j'aperçus les rebelles qui prenoient leur position de l'autre côté de la ville, auprès de l'église. Ils avoient barricadé les rues avec des chaînes de fer. Je plaçai mon artillerie au centre avec infanterie, disposant ma cavalerie de manière à les soutenir l'une & l'autre, & je commençai par canonner la ville. A la seconde décharge, les rebelles prirent la fuite de plusieurs côtés. Alors je donnai ordre à la cavalerie de les charger, ce qui fut exécuté par le capitaine Pack & ses dragons avec le plus grand succès.

Plusieurs officiers se signalèrent dans cette action, qui coûta la vie à cinquante ou soixante des insurgés.

On assure que quatre mille Irlandais-Unis ont déposé leurs armes & se sont rendus sans conditions. Le général Lake leur a permis, ainsi qu'à leurs chefs, de rentrer dans la paix du roi.

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Brest, le 27 prairial.

Le vice-amiral Lelarge, le contre-amiral Delmotte, & le chef de division Leray, sont arrivés hier de l'Orient. Il paroît que la cour martiale maritime a été dissoute, après une dépêche du ministre de la marine, au moment où les débats alloient être terminés & le jugement prononcé. Ainsi cette affaire demeure suspendue jusqu'à nouvel ordre, & les prévenus restent toujours dans le même état, c'est-à-dire ayant la ville pour prison.

Le premier messidor prochain, le vice-amiral Lelarge prendra provisoirement le commandement en chef de l'armée, & le contre-amiral Delmotte les fonctions de chef de l'état-major-général.

Le vice-amiral Morard de Gallo doit partir en congé

le même jour, & remettre le commandement des armes par *interim* au contre-amiral Terrasson.

DE PARIS, le 2 messidor.

Le journal officiel s'exprime aujourd'hui en ces termes sur les troubles qui se manifestent dans les nouvelles républiques, nos alliés :

» De grandes commotions se font, dit-il, sentir autour de nous. L'oligarchie veut s'organiser dans la Hollande : l'énergie batave s'insurge & ramène les éléments politiques en dissidence, aux principes de l'égalité constitutionnelle. Le Piémont est déchiré par des divisions intestines ; on essaie de le révolutionner pour faire calomnier dans l'Europe le gouvernement français. Déjà les germes d'une mésintelligence très-caractérisée se développent parmi les pouvoirs nouvellement constitués de la nouvelle république romaine ; une vendée sacerdotale a voulu s'établir dans le Pérousin, il a fallu des combats, une nouvelle effusion de sang pour comprimer cette insurrection naissante. L'oligarchie paroît diriger, par son influence, le directoire & le sénat de la république helvétique. On essaie de fanatiser cette nation valeureuse, que tant de vertus rendent digne de l'amitié des Français.

» Si l'on fait attention, d'un côté, aux lenteurs, toujours renaissantes, qui chaque jour reculent le terme des négociations de Rastadt, & si, d'un autre, on considère les grands efforts diplomatiques que l'on a tentés pour former une nouvelle coalition dans le Nord, pour isoler la Prusse de nos intérêts, pour neutraliser ces rapports d'amitié qui nous unissent avec le Danemarck, pour armer la Russie & faire joindre ces vaisseaux aux escadres anglaises, alors il sera facile de pénétrer les causes secrètes de ces commotions politiques qui se manifestent autour de nous ».

Le Rédacteur rappelle ensuite l'exemple de Mithridate, qui, n'ayant pu vaincre les Romains les armes à la main, chercha à soulever contre eux leurs propres amis & à faire par-tout assassiner leurs troupes. Il insinue que ce que fit autrefois le roi de Pont, l'Angleterre l'essaye aujourd'hui ; que c'est elle qui souffle le mécontentement & la discorde dans les républiques cisalpine, helvétique & batave, pour les engager à isoler leurs intérêts des nôtres ; que ce sont ses agens qui y prennent la livrée de la liberté pour entraîner à l'anarchie, ou qui parlent des excès de la révolution pour amener des réactions funestes : que ce sont eux qui peignent comme influence tyrannique & une servile dépendance, l'appui nécessaire de la république française ; & comme des exactions les sacrifices pécuniaires, prix de cette *protection armée* que les circonstances exigent.

Il déclare que le but de ces perfides insinuations est de rendre à leurs anciens maîtres ces états aujourd'hui libres & traitant d'égal à égal avec les rois les plus redoutables.

« République cisalpine, dit-il en finissant, qu'étiez-vous avant que la république française vous eût offert son amitié ? Un fief autrichien ! Les successeurs des Lombards, les anciens maîtres de l'Italie, ne formoient qu'une obscure province de la maison d'Autriche.

» Pour vous, bataves, vous avez déjà senti les effets d'une influence étrangère : vous avez dédaigné cet esprit modérateur par lequel le gouvernement français vous a toujours dirigés dans les sentiers révolutionnaires ; enfin, il vous a laissé errer à votre guise dans cette exagération démocratique, dont les ennemis de la démocratie sont seuls les apôtres zélés. Le directoire de la grande nation vous

di oit que l'enthousiasme irréfléchi ne mène jamais à la liberté, & vous avez méconnu sa voix ; & vos magistrats sont devenus les usurpateurs de vos droits ; vos représentans ont déchiré leurs mandats, pour se constituer vos maîtres de leur autorité privée. Vous venez de révolutionner contre ces autorités tyranniques, un gouvernement constitutionnel va vous rendre à ce robuste tempérament politique que vous avoient légué vos ancêtres.

» Pendant que vous vous livriez aux convulsions d'une extravagante anarchie, les Anglais, vos éternels ennemis comme ils sont les nôtres, vous chassoient de ces mers orientales où vous commandiez jadis. »

Le Rédacteur réserve pour une autre fois ses conseils aux Helvétiques, qu'il déclare les anciens & fideles amis de la France.

— Comme rien de nouveau ne se publie ni ne se dit sur notre escadre de la Méditerranée, il faut douter de l'arrivée des couriers dont nous n'avons parlé hier que comme d'un bruit.

— On prétend que les Anglais ont fait une nouvelle tentative sur Ostende. Si ce bruit se confirme, cette attaque aura eu probablement le même succès que la première.

— On apprend de Mayenne que le nommé Métayer, qui prenoit le nom de *Rochambeau*, a été arrêté dans la commune de Horp, près Lassay. C'étoit le grand ordonnateur des mouvemens qui se manifestent dans ce pays. Il a été pris par ruse, & après un combat d'une demi-heure des gendarmes contre ses complices.

Les gendarmes avoient été obligés de se déguiser pour arriver jusqu'à lui & de se donner pour émigrés rentrés. Ils avoient entendu une messe en plein champ.

Métayer les prenant pour des hommes dévoués à sa cause, leur avoit déclaré que tout étoit disposé pour recommencer la guerre des chouans dans ces contrées ; qu'il avoit un bon magasin militaire ; & que, quand il manquoit d'argent, il voloit les voitures publiques ; qu'en conséquence, le lendemain, il alloit s'emparer de celle de Paris à Rennes, & qu'ils pourroient être de l'expédition. Il a été amené à Mayenne avec un nommé Leroux, dit l'Aimable.

— Des dénonciations s'élevent contre la conduite du citoyen Desportes, notre agent à Genève. On lui reproche d'avoir voulu réveiller dans cette ville les haines & les fureurs des partis, en allant chercher au fond des tombeaux des cadavres enterrés depuis long-tems, & dans lesquels il a prétendu montrer des victimes d'événemens récents. Il a demandé pour ces ossemens de magnifiques obseques. Les magistrats de Genève s'y sont refusés, en déclarant qu'un tel appareil n'étoit propre qu'à ranimer des dissensions heureusement éteintes, & que le traité de réunion à la France couvrait d'une amnistie & défend de rappeler.

— Le citoyen Trouvé a été reçu, le 20 prairial, avec beaucoup de pompe à Milan, en qualité d'ambassadeur de la république française auprès de la république cisalpine.

— Le gouvernement ligurien a proclamé un manifeste contre la démarche du roi de Sardaigne, dont nous avons parlé dans notre numéro d'hier. On assure que le peuple s'est levé pour repousser par la force l'invasion de son territoire, & que les hostilités sont déjà commencées. Il paroît cependant que l'ambassadeur français à Turin parviendra à calmer les deux partis, en interposant la médiation de son gouvernement entre les deux alliés.

— On se plaint de ce que le grand-duc de Toscane tolere dans les ports de Livourne & de Porto-Ferraio des armemens sous pavillon anglais. On cite, parmi les bâtimens de guerre ainsi armés à Livourne, la corvette *l'Entrepreneante*, de 20 canons; le *Sirennery*, de 16; *l'Amiral Duncan*, de 10.

— Charles Delacroix, ministre de la république française à la Haye, vient de quitter cette ville pour se rendre au lieu de son ancienne résidence, à Charenton près Paris.

— Le roi de Prusse étoit attendu à Varsovie, le 23 prairial.

— Depuis que l'exil des émigrés en Sibérie & au Kamchatka est démenti, on dit que le territoire que l'empereur de Russie leur a donné est une province de Pologne dans l'ancienne patrie des Sarmates, d'où quelques auteurs prétendent que sont issus les fondateurs de l'Empire français.

— C'est à tort, qu'on a annoncé que le général Daendels avoit été nommé membre du gouvernement provisoire de la république batave.

*Aux Irlandais-Unis, résidans à Paris ou dans ses environs.*

Citoyens & compatriotes, dans ce moment de crise, où l'Irlande lutte glorieusement & avec succès contre ses tyrans, nous pensons qu'il est de notre devoir de convoquer une assemblée des membres de cette association, à midi précis, le 3 messidor, dans la rue du Colombier, fauxbourg Germain, n<sup>o</sup>. 1330.

Au nom & par la demande de plusieurs Irlandais-Unis.  
*Signé, JAMES NAPPER-TANDY.*

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CHÉNIER.

*Séance du 2 messidor.*

Le scrutin ouvert hier, appelle au fauteuil du président, Chénier; au bureau des secrétaires, Berlier, Mainsor, Buonaparte & Portiez (de l'Oise).

Les nourrices des sœurs du ci-devant roi réclament une pension. — Renvoyé à la commission des finances.

Je viens, dit Delbret par motion d'ordre, réclamer contre la résolution prise hier sur le rapport de Pison du Galand. Vous avez décidé que les propriétaires qui auront cédé leur bien pour le service public seroient indemnisés en bons de deux tiers. Ce n'est point faire assez. La constitution veut qu'on accorde une juste indemnité: or, les bons deux tiers sont-ils une juste indemnité? Ne sont-ils pas des assignats dont la valeur décroît en proportion de leur multiplication? Qui de vous voudroit donner un bien de 50,000 francs pour 50,000 liv. en bons deux tiers? Ou me dira peut-être que les bons deux tiers ont été donnés en remboursement aux créanciers de l'état. Je ne m'explique pas ici sur une mesure qui influera long-tems encore sur le crédit public & sur la fortune de tous les particuliers, je dirai que parce qu'on a payé les créanciers de l'état avec un papier qui n'a pas conservé sa valeur, ce n'est pas une raison pour en exproprier d'autres & les

payer avec ce même papier. Je demande le renvoi du projet adopté hier à la commission. — Cet avis est adopté.

Villers fait adopter la rédaction définitive du projet relatif aux acquéreurs de domaines nationaux, & ajourner à après-demain la discussion sur les domaines engagés.

Dubois (des Vosges), au nom de la commission des inspecteurs de la salle, fait un rapport sur l'organisation nouvelle à donner aux bureaux des deux conseils, les suppressions à faire, & les nouveaux réglemens à adopter pour la police intérieure de l'enceinte, de l'intérieur du palais. Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement. La discussion se rétablit sur les testamens militaires.

Un membre pense qu'une loi partielle sur cet objet n'est point admissible, & que la question doit être renvoyée au code civil.

Mainsor adopte le fond du projet, mais soumet une rédaction nouvelle, qui réduit à des termes moins étendus & à un mode plus uniforme le projet de Jacquenot. La discussion est ajournée à demain.

*Nota.* Le conseil des anciens a approuvé la résolution du 27 germinal, relative à la liquidation de la comptabilité intermédiaire. — Il a ensuite repris la discussion sur le régime hypothécaire. Arnoud a parlé en faveur de la résolution; il a examiné quelle est en France la position actuelle des biens territoriaux. — Le conseil a ordonné l'impression de son discours, & a ajourné la suite de la discussion.

*Bourse du 23 prairial.*

Amsterdam.....58 $\frac{1}{2}$ , 59.	Montpellier.....pair 15 j.
<i>Idem</i> cour.....55 $\frac{1}{2}$ , 56.	Rente provis.....18 f.
Hamb.....193 $\frac{1}{2}$ , 191 $\frac{1}{2}$ .	Tiers cons.....15 f. 13 c.
Madrid.....12 f. 25 c.	Bon 2/3.....2 f. 15 c.
Mad. effect.....14 f. 88 c.	Bon 3/4.....2 f. 13 c.
Cadix.....12 f. 25 c.	Bon $\frac{1}{2}$ .....55 f. per.
Cad. effect.....15 f. 12 c.	Or fin.....106 f. 25 c.
Gènes.....96 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ , 95 $\frac{1}{2}$ .	Ling. d'arg.....50 f. 50 c.
Livour.....104 $\frac{1}{4}$ , 103 $\frac{1}{4}$ .	Portugaise.....97 f.
Bâle..... $\frac{1}{2}$ per., 1 $\frac{1}{2}$ per.	Piastre.....5 f. 38 c.
Geneve.....2 per. 90 j.	Quadruple.....81 f. 25 c.
Lyon.....pair 15 j.	Duca d'Hol.....11 f. 65 c.
Marseille.....pair. 15 j.	Guinée.....26 f.
Bordeaux.....pair 15 j.	Souverain. 34 f. 75 c. à 35 f.

Esprit  $\frac{3}{4}$ , 430 à 435 f. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 300 f. — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martinique, 3 f. 10 c. — *Idem* St-Domingue, 2 fr. 80 à 83 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 6 à 8 c. — Coton du Levant, 2 f. 25 à 60 c. — Coton des Isles, 3 f. 50 c. à 4 f. 40 c. — Sel, 5 f.

AMMORHAN & ZASSIDA, roman chinois, traduit de l'anglais, 2 vol. in-12, imprimé sur beau papier, caré fin, avec figures. Prix, 5 liv. & 4 liv. franc de port pour les départemens.

LES ONZE JOURNÉES, contes arabes, traduction posthume de Galand, revue & corrigée par J. B. Clément de Dijon, 1 vol. in-12, avec fig. Prix, 2 liv. & 2 liv. 10 sols franc de port pour les départemens. Ces deux ouvrages se vendent à Paris, chez Carteret & Brossun, libraires, rue Pierre-Sarasin, n<sup>o</sup>. 7 & 15.

A. FRANÇOIS.